## Cabinet Médical de Chamrousse Docteur TOILLON Yannick

Diplômé de la faculté de médecine de Grenoble Conventionné Secteur 1





## Médecine Générale - Échographie

DU de Traumatologie DIU d'Echographie (abdominale, digestif, appareil urinaire, génital masculin, gynécologie, pédiatrie, vasculaire) Médecin Correspondant SAMU

716 Avenue du Père Tasse 38410 Chamrousse Prise de rendez-vous sur Doctolib Tél : 04 76 89 94 68

Chamrousse, le 13/01/2022

M. Matthieu BONNARDEL, né le 22/09/1999

## **Certificat**

## **CERTIFICAT**

Je soussigné, Dr. Yannick TOILLON, certifie avoir examiné ce jour Matthieu BONNARDEL, né le 22/09/1999, et avoir constaté que son état de santé justifie une interruption scolaire pendant 3 jours, à dater du 12/01/2022.

L'exigence des certificats a été supprimée par l'Éducation nationale depuis 2009 sauf en cas de maladie contagieuse.

Décret n° 2009-553 du 15 mai 2009 ; rappel des règles dans la note de service EN n° 2009-160 du 30 octobre 2009. Cas des maladies contagieuses : arrêté interministériel du 3 mai 1989 et circulaire n° 2004-054 du 23 mars 2004 Contrairement à une idée largement répandue, la délivrance d'un certificat médical pour absence scolaire n'est obligatoire que dans certains cas précis. En fait cette délivrance est régie par la circulaire n° 776-288 du 8 septembre 1976 qui précise que l'absence et sa justification relèvent de l'autorité parentale, ( art. 227-17 du code pénal ), la famille étant tenue de signifier par écrit au chef d'établissement le motif de l'absence et sa durée. Le certificat médical n'est exigible, aussi bien dans les établissements publics que privés, qu'en cas du retour en classe d'un élève ayant contracté une des pathologies suivantes: Coqueluche, diphtérie, méningite à méningocoque, poliomyélite, rougeole, rubéole, oreillons, infection à streptocoque bêta hémolytique, fièvre typhoïde et paratyphoïde, teignes, tuberculose, dysenterie amibienne ou bacillaire, gale, grippe épidémique, hépatite A, impétigo.

